



Maitre d'Ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE 158 GRANDE RUE BP 23 63260 AIGUEPERSE
Mandataire de l'opération :	Assembli Mandataire au nom et pour le compte de la Communauté de Commune Plaine Limagne La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand Tél : 04 73 28 69 02

Transmission au contrôle de légalité le	
Marché notifié le	
Numéro du marché	M2026.16
Information CHORUS :	https://chorus-pro.gouv.fr SIRET Mandataire : assembli la Pardieu 860 200 310 00115 Code service : OP737 ESPC RANDAN

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123- 5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle

Objet du marché	737 - Travaux de restructuration Extension Création d'un Espace Culturel à Randan (63)
Intitulé du lot :	LOT 17 - ASCENSEUR
Durée initiale du marché	36 mois (24 mois travaux + 12 mois GPA)

Titulaire/ Mandataire	Nom Entreprise : AUVERGNE ASCENSEURS Adresse : Z.I. de Bombes 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE Mail : contact@auvergne-ascenseurs.fr Tél : 04 71 57 53 69 SIRET : 389 736 349 00041
-----------------------	---

(1) Date et signature originales

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	DEMOLITIONS / CURAGES / DESAMIANTAGE
02	GROS-ŒUVRE / MICRO-PIEUX
03	RAVALEMENTS DE FACADES
04	CHARPENTE BOIS / RENFORTS BOIS
05	COUVERTURE / ZINGUERIE -
06	ETANCHEITE / ZINGUERIE -
07	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
08	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS -
09	SERRURERIE
10	MENUISERIES INTERIEURES BOIS / CLOISONS MOBILES
11	GRADINS TELESCOPIQUES
12	PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE
13	REVETEMENTS DE SOLS / FAIENCE
14	ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES
15	CHAUFFAGE / PLOMBERIE / SANITAIRE / VENTILATION
16	PHOTOVOLTAIQUE
17	ASCENSEUR
18	AMENAGEMENTS EXTERIEURS / VRD
19	ESPACES VERTS

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE
158 GRANDE RUE BP 23
63260 AIGUEPERSE**

Représentant de l'organisme acheteur :

**Assemblia Mandataire au nom et pour le compte de la Communauté de Commune Plaine Limagne
La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand**

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Maître d'œuvre :

**PERICHON ARCHITECTE
91 AV JB MARROU
63122 CEYRAT**

(Sous réserve de changement ultérieur par décision du maître de l'ouvrage)

(1) Date et signature originales

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

N° 1 : CANDIDAT INDIVIDUEL OU MANDATAIRE DU GROUPEMENT D'ENTREPRISES

En cas de groupement, nature du groupement à la date du dépôt de l'offre :

- Solidaire
- Ou Conjoint avec mandataire solidaire
- Ou Conjoint

Je soussigné :

Nom	ALLEMAND
Prénom	André
Qualité	Gérant de la SARL AUVERGNE ASCENSEURS
Agissant pour le compte de la société	SARL AUVERGNE ASCENSEURS
PME	OUI
Adresse	Z.I. de Bombes 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE
Téléphone	04 71 57 53 69
Adresse courriel	contact@auvergne-ascenseurs.fr
Numéro SIRET (14 chiffres)	389 736 349 00041
Code APE	2822Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR62389736349

N° 2 : CO-TRAITANT NON MANDATAIRE

Je soussigné :

Nom	Cliquez ici pour taper du texte.
Prénom	Cliquez ici pour taper du texte.
Qualité	Cliquez ici pour taper du texte.
Agissant pour le compte de la société	Cliquez ici pour taper du texte.
PME	Choisissez un élément.
Adresse	Cliquez ici pour taper du texte.
Téléphone	Cliquez ici pour taper du texte.

(1) Date et signature originales

Adresse courriel	Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro SIRET (14 chiffres)	Cliquez ici pour taper du texte.
Code APE	Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de TVA intracommunautaire	Cliquez ici pour taper du texte.

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

737 - CONSULTATION Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 19 lots.

4.2 - Mode de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle

4.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Type de prix forfaitaire.

Forme de prix : révisibles

5 - Prix

Marché de travaux à prix global forfaitaire – OFFRE DE BASE:

Prix forfaitaire en euros HT	18850.00 €
Taux de TVA 20%	3770.00 €
Prix forfaitaire en euros TTC	22620.00 €

Variante exigées :

Sans objet

Prestations supplémentaires éventuelles :

Sans objet

(1) Date et signature originales

6 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini(e) au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié(e).

7 – Prestations similaires

Les prestations similaires à celles du présent marché pourront être attribuées au même titulaire par un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique

8 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants - **Joindre impérativement le RIB en complément ***:

- Ouvert au nom de : AUVERGNE ASCENSEURS
pour les prestations suivantes : Lot n°17 Ascenseur
Domiciliation : Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin
Code banque : 18715 Code guichet : 00200 N° de compte : 08001846864 Clé RIB : 64
IBAN : FR76 1871 5002 0008 0018 4686 464
BIC : CEPAFRPP871

- Ouvert au nom de : **Cliquez ici pour taper du texte.**
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : ____
IBAN : _____
BIC : _____

(*) Chaque co-traitant joint son RIB impérativement

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées ci-dessous et plus détaillée en annexe du présent document:

Désignation des membres du groupement CONJOINT	Nature de la prestation HT	Montant HT de la prestation
n°1 : Mandataire		
n° 2 : Co-traitant non mandataire		
Total :		

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

(1) Date et signature originales

8 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

10 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal		Description
45000000-7		Travaux de construction
Lot(s)	Code principal	Description
17	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs

(1) Date et signature originales

11 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

ANDRE Signature numérique de
ALLEM ANDRE ALLEMAND
AND Date : 2025.12.04 09:34:23 +01'00'

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

LOT 17 - ASCENSEUR

Le montant **OFFRE GLOBALE** acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Prix forfaitaire en euros HT	18 850.00 €
Taux de TVA 20%	3 770.00 €
Prix forfaitaire en euros TTC	22 620.00 €

La présente offre est acceptée

A

Le



Signature numérique de rachid kander
DN : c=FR, o=assemblia, ou=0002
860200310, cn=rachid kander,
sn=kander, givenName=rachid,
serialNumber=51b637d3df14de6d1d99
ae4556b7c6263c923dbd,
2.5.4.97=NTRFR-860200310
Date : 2026.01.09 09:07:08 +01'00'

Signature de la représentante du pouvoir adjudicateur, habilitée par la délibération en date du

(1) Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

Le

Signature

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

Signé électroniquement par :
 ANDRE ALLEMAND

Le 04/12/2025 à 09:39



Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° assuré : 485571H
N° contrat : 1247000 / 001 403014/0
N° SIREN : 389736349

Pour tout renseignement contacter :

SMABTP CLERMONT-FERRAND
18 RUE DE SARLIEVE
63800 COURNON D AUVERGNE
Tél. : 01.58.01.32.50
Courriel : clemence_delprat@smabtp.fr

8241128072107670000398



AUVERGNE ASCENSEURS
249 RUE BLAISE PASCAL
ZI DE BOMBES
43700 ST GERMAIN LAPRADE

Attestation d'assurance

CAP 2000

Période de validité : du 01/01/2025 au 31/12/2025

SMABTP ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle CAP 2000 numéro 485571H1247000 / 001 403014/0.

1 - PERIMETRE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES GARANTIES

Seules les activités professionnelles suivantes sont garanties par le présent contrat :

- Ascenseurs Monte-charges Escaliers roulants
- Electricité
- Fermetures - Fourn. pose de rideaux, etc.

Lorsque l'assuré donne des travaux en sous-traitance, la garantie lui reste acquise même s'ils ne correspondent pas aux activités déclarées ci-dessus.

2 - GARANTIES D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET COMPLEMENTAIRE POUR LES OUVRAGES SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : activités listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux chantiers dont le coût total de construction H.T. tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 26 000 000 €.

Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :

- 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros oeuvre,
- 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros oeuvre,
- 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.





N° assuré : 485571H
N° contrat : 1247000 / 001 403014/0
N° SIREN : 389736349
Attestation

2/5

- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
- travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date ;
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P, ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P ;
 - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publiée par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics ;
 - procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P ;
 - procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable.

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mise en oeuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com)

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

-----Tableau de la garantie d'assurance de responsabilité décennale obligatoire en page suivante-----

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances.

Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296





N° assuré : 485571H
N° contrat : 1247000 / 001 403014/0
N° SIREN : 389736349
Attestation

3/5

2.1 - ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
	En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

2.2 - GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-2 du code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du code civil.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage, sans pouvoir excéder en cas de CCRD :

- 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros oeuvre,
- 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros oeuvre.





N° assuré : 485571H
N° contrat : 1247000 / 001 403014/0
N° SIREN : 389736349
Attestation

2.3 - GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré en cas de dommages matériels affectant les éléments d'équipements relevant de la garantie de bon fonctionnement visée à l'article 1792-3 du code civil.

Cette garantie est accordée pour une durée de deux ans à compter de la réception et pour un montant de 458 000 € par sinistre.

3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux opérations de construction non soumises à l'obligation d'assurance dont le coût total de construction H.T. tous corps d'état (honoraires compris mais éléments d'équipement techniques spéciaux exclus), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 763 000 €. Au-delà de ce montant, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de l'assureur un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, les garanties du contrat ne s'appliqueront pas
- aux activités, travaux, produits et procédés de construction listés au paragraphe 2 ci-avant.

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur. Tous travaux, ouvrages ou opérations ne correspondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet sur demande spéciale de l'assuré d'une garantie spécifique, soit par contrat soit par avenant.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance mentionnés au contrat, y compris en sa qualité de sous-traitant, dans les conditions et limites posées par les articles 1792, 1792-4-1 et 1792-4-2 du code civil.	153 000 € par sinistre

4 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE (DOMMAGES EXTERIEURS A L'OUVRAGE)

Le contrat garantit la responsabilité civile de l'assuré en cas de dommages causés à des tiers en cours ou après exécution de ses travaux en dehors de tout dommage à l'ouvrage.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux activités professionnelles listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.





N° assuré : 485571H
N° contrat : 1247000 / 001 403014/0
N° SIREN : 389736349
Attestation

5/5

Nature de la garantie	Montant de garantie
Dommmages corporels	6 500 000 € par sinistre
Dommmages matériels	1 000 000 € par sinistre
Dommmages immatériels	500 000 € par sinistre
Limite pour dommmages matériels et immatériels résultant d'une erreur d'implantation	100 000 € par sinistre
Limite pour tous dommmages confondus (corporels, matériels et immatériels) dus ou liés à l'amiante ou à tout matériau contenant de l'amiante	1 000 000 € par sinistre et par an
Limite pour tous dommmages confondus d'atteinte à l'environnement	500 000 € par sinistre et par an

La présente attestation ne peut pas engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
le 28/11/2024

Le Directeur Général





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE
TAX CLEARANCE CERTIFICATE**

Numéro de délivrance *Certificate number* : 20553152

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE *Name of the company* :
EURL AUVERGNE ASCENSEURS

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT *Address of the main establishment* :
BOMBE
43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE

N° SIREN *Tax identification number (SIREN number)* : 389736349

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
Payment of VAT
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾
Payment of corporate income tax

Date de délivrance *Date of issue* : **01/09/2025**

Service gestionnaire *The administrative service* :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES DE LA HAUTE-LOIRE
EQUIPE IFU
ALLEE BLAISE PASCAL
43200 YSSINGEAUX CEDEX
LMMeJV 8h30-12h LMJ 13h30-16h
Tél. : 0471657200
SIE.HAUTE-LOIRE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*

Signé électroniquement par :
ANDRE ALLEMAND
Le 04/12/2025 à 09:39

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné : **Monsieur ALLEMAND André**

Représentant l'entreprise : **AUVERGNE ASCENSEURS**

*Dont le siège se situe : Zone Industrielle de Bombes
Avenue Blaise Pascal
43 700 SAINT GERMAIN LAPRADE*

Atteste sur l'honneur que :

a) je n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique ;

b) je suis en règle au regard des articles L. 5212-1 à 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

**ANDRE
ALLEMAND**

Signature numérique
de ANDRE ALLEMAND
Date : 2025.12.04
09:38:07 +01'00'

A CLERMONT-FERRAND, le 25/08/2025

URSSAF AUVERGNE
TSA 10134
69833 SAINT-PRIEST CEDEX 9

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 389736349

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

M5XQ4BM4PZ1XZP7

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL AUVERGNE ASCENSEURS
ZI DE BOMBES
43700 ST GERMAIN LAPRADE

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

La Directrice, Olivia GRANGERODET



CODE DE SÉCURITÉ

M5XQ4BM4PZ1XZP7

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL AUVERGNE ASCENSEURS
ZI DE BOMBES
43700 ST GERMAIN LAPRADE

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- effectif moyen mensuel en cours de calcul,
L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 110634 euros,
- au titre du mois de juillet 2025,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

ZI DE BOMBES

43700 ST GERMAIN LAPRADE

38973634900041

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/07/2025.

Fait à : CLERMONT-FERRAND
le : 25/08/2025

La Directrice, Olivia GRANGERODET

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

Signé électroniquement par :
ANDRE ALLEMAND

Le 04/12/2025 à 09:39



A Saint Germain Laprade, le 07/10/2025

ASSEMBLIA
Agence de la pardieu
3 Rue Louis Rosier
63000 CLERMONT FERRAND

Objet : Négociation – OP 737 – Restructuration et extension de l'Espace culturel de Randan (63)
Lot n°17 : **Ascenseur**

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre courrier du 06/10/2025, nous vous confirmons que la validité de notre offre d'un montant de 18850.00 € H.T. (offre de base finale + additif) pour 3 mois supplémentaires et nous vous confirmons notre disponibilité pour un OS qui sera réalisé au plus tard fin Novembre 2025.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous compléments d'informations.

En espérant que notre offre vous donne entière satisfaction.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

André ALLEMAND
Gérant



Signé électroniquement par :
ANDRE ALLEMAND

Le 07/10/2025 à 11:23

Ascenseurs privés & publics / Monte charges / Monte escaliers / Portes Piétonnes



CREATION D'UN ESPACE CULTUREL

63310 RANDAN
4, place des Charmes

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE DE LIMAGNE
158, Grande rue
63260 AIGUEPERSE

ARCHITECTE :

PERICHON JALICON
91, av. J.B. Marrou
63122 CEYRAT
Tél : 04.73.31.93.93 Fax : 04.73.31.93.94
Mél : contact@perichon.archi

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :

CS2N Economie de la construction
78 rue St Maur
75 011 PARIS
Tél : 04.73.91.93.93
Mél : contact@cs2n.fr

BE FLUIDES :

AUVERFLUID
1, rue des Carrières
63119 CHATEAUGAY
Tél : 04.73.78.01.23
Mél : contact@auverfluid.fr

BE STRUCTURE :

ITC
9, rue Louis Rosier - Parc technologique La Pardieu
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04.73.26.58.58
Mél : infp@itc-be.fr

Lot n°17

ADDITIFS - ASCENSEUR

Appel d'offre

Dossier	
Date	24/07/2025
Phase	DCE
Indice	

Code	Désignation	U	Qté	Entr.	
Lot	ADDITIFS - ASCENSEUR				
	TRAVAUX EN MOINS				
17.2	EXTENSIONS				
	MEDIATHEQUE				
17.2.1	Ascenseur électrique accessible handicapés 630 kg				
	Caractéristiques de l'ascenseur - Nombre de faces de services : 1. - Nombre de niveaux desservis : 2 / Du NIVEAU RDC au NIVEAU R+1 - Hauteur de course : 3600 mm. - Précision d'arrêt : ± 10 mm, nivelage automatique. - Suivant CCTP <i>Nombre :</i> <i>Localisation : Pour 1 ascenseur électrique 630 kg :</i>				
			-1 U		
		U	-1	-1	19 050,00
					-19 050,00
	TRAVAUX EN MOINS				
	Total H.T. :				-19 050,00 €
	Total T.V.A. (20%) :				-3 810,00 €
	Total T.T.C. :				-22 860,00 €
	TRAVAUX EN PLUS				
17.2	EXTENSIONS				
	MEDIATHEQUE				
17.2.1	Ascenseur électrique accessible handicapés 630 kg				
	Caractéristiques de l'ascenseur - Nombre de faces de services : 1. - Nombre de niveaux desservis : 2 / Du NIVEAU RDC au NIVEAU R+1 - Hauteur de course : 3600 mm. - Précision d'arrêt : ± 10 mm, nivelage automatique. - Suivant CCTP <i>Nombre :</i> <i>Localisation : Pour 1 ascenseur électrique 630 kg :</i>				
			1 U		
		U	1	1	18 850,00
					18 850,00
	TRAVAUX EN PLUS				
	Total H.T. :			Montant marché	18 850,00 €
	Total T.V.A. (20%) :				3 770,00 €
	Total T.T.C. :				22 620,00 €

RECAPITULATIF

Lot n°17 ADDITIFS - ASCENSEUR

RECAPITULATIF DES CHAPITRES

TRAVAUX EN MOINS

- 17.2 - EXTENSIONS
- MEDIATHEQUE

TRAVAUX EN PLUS

- 17.2 - EXTENSIONS
- MEDIATHEQUE

-19 050,00 €

-19 050,00 €

-19 050,00 €

18 850,00 €

18 850,00 €

18 850,00 €

Code	Désignation	U	Qté	Entr.
Total du lot ADDITIFS - ASCENSEUR				
Total H.T. :				-200,00 €
Total T.V.A. (20%) :				-40,00 €
Total T.T.C. :				-240,00 €

Soit en toutes lettres TTC :

vingt deux mille six cent vingt euros

Montant en francs :

0,00

#NOM?

Fait à Saint Germain Lapsade

le 04/12/2025

Bon pour accord, signature

Conditions de règlement : Par virement à 30 j

Signature et cachet de l'Entrepreneur

AUVERGNE ASCENSEURS

ZI de Bombes

43700 SAINT GERMAIN LAPRADE

SIRET 389 736 349 00041

ANDRE

ALLEM

AND

Signature numérique de
ANDRE ALLEMAND
Date : 2025.12.04
09:35:46 +01'00'

Coordonnées entreprise

1. Nom de l'entreprise

AUVERGNE ASCENSEURS

2. Nom du contact

ALLEMAND André

3. Adresse postale

Z.I. DE BOMBES

4. Code postal

43700

5. Ville

SAINT GERMAIN LAPRADE

6. Localité

7. Boîte postale

8. Téléphone

04 71 57 53 69

9. Fax

04 71 57 53 29

10. Tél. Portable

06 07 13 23 66

11. E-mail

contact@auvergne-ascenseurs.fr

12. Observation :

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_6-DE

Signé électroniquement par :

ANDRE ALLEMAND

Le 04/12/2025 à 09:39

Extrait Kbis



EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 19 septembre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 389 736 349 R.C.S. Le Puy en Velay
Date d'immatriculation 20/01/1993
Dénomination ou raison sociale **AUVERGNE ASCENSEURS**
Forme juridique Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Capital social 50 000,00 Euros
Adresse du siège Zone Industrielle de Bombes 43700 Saint-Germain-Laprade
Activités principales Fabrication et entretien d'ascenseurs.
Durée de la personne morale Jusqu'au 20/01/2043
Date de clôture de l'exercice social 30 septembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms ALLEMAND André
Date et lieu de naissance Le 12/07/1970 à Le Puy-en-Velay (43)
Nationalité Française
Domicile personnel Rue De Blonde Orzilhac 43700 Coubon

Commissaire aux comptes titulaire

Nom, prénoms MOURGUES Olivier
Date et lieu de naissance Le 27/10/1971 à Le Puy-en-Velay (43)
Nationalité Française
Domicile personnel ou adresse professionnelle 7 Boulevard Saint-Louis 43000 Le Puy-en-Velay

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination DMGD
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse 1 Avenue d'Aiguilhe 43000 Le Puy-en-Velay
Immatriculation au RCS, numéro 424 879 161 RCS Le Puy en Velay

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement Zone Industrielle de Bombes 43700 Saint-Germain-Laprade
Nom commercial AUVERGNE ASCENSEURS
Activité(s) exercée(s) Fabrication et entretien d'ascenseurs.
Date de commencement d'activité 04/01/1993
Origine du fonds ou de l'activité Création

Greffé du Tribunal de Commerce du Puy en Velay

4 AV DE LA DENTELLE
43009 LE PUY EN VELAY

N° de gestion 1993B00015

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_6-DE

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a loop and a dot above it.

FIN DE L'EXTRAIT



Cadre de mémoire technique

Marché de travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Lot n°	17
Objet	ASCENSEURS

Nom du candidat	SARL AUVERGNE ASCENSEURS
-----------------	--------------------------

Une attention particulière devra être apportée aux renseignements de cette trame de mémoire technique qui constitue la proposition technique du candidat :

- Cette trame permettra à la collectivité de juger les candidats sur les éléments relatifs aux critères mentionnés au règlement de la consultation.
- **Il ne s'agit pas de reporter dans ce cadre les informations générales de l'entreprise relative à la candidature mais les éléments spécifiques à la consultation visée en objet, permettant de juger l'offre.**

Pour l'offre de base, la valeur technique sera établie suivant les 4 sous-critères suivants : (60 points au total)

Sous-critère 1 : Moyens humains et techniques affectés à l'opération : 15 points

1. Effectifs mis à disposition sur le chantier, qualifications et méthodologie en vue du respect du planning et des tâches. (7 points)

Notre Conducteur de travaux, M. MASSARDIER, restera en contact avec le chantier et prendra toutes les mesures nécessaires, aussi bien en personnel qu'en moyens matériels, pour assurer la bonne marche du chantier et respecter le planning d'exécution dans des conditions favorables à la qualité des prestations et à la sécurité de notre personnel et des autres corps d'états intervenants dans l'environnement de nos ouvrages.



Présentation de l'équipe dédiée au chantier

- ✓ Conducteur de travaux :

1 Conducteur de travaux M. MASSARDIER François

BTS Gestion Commerciale

- ✓ Chef de chantier :

1 Chef de Chantier M. MIRAMAND Olivier (metteur au point et mise en service)

BTS Maintenance Industrielle

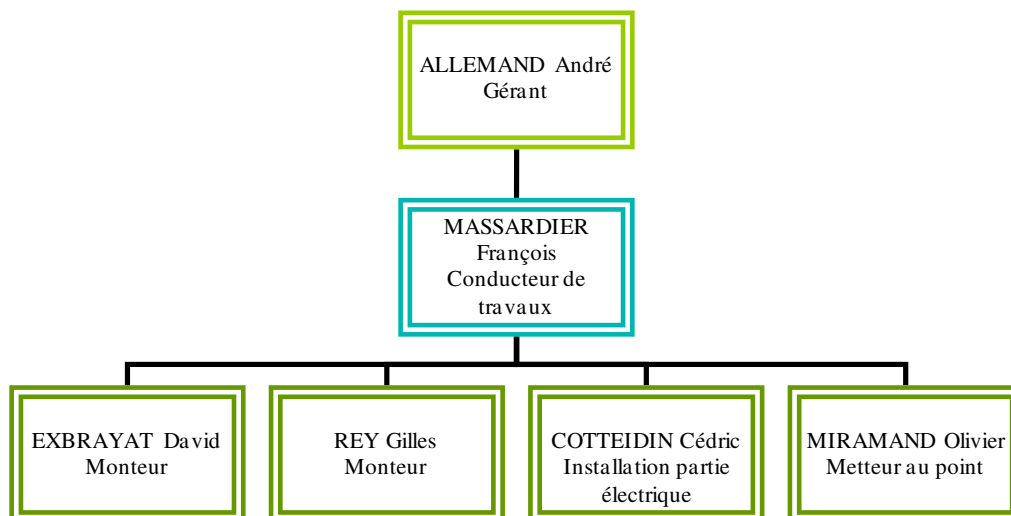
- ✓ Techniciens :

3 Techniciens :

M. EXBRAYAT, monteur, BEP/ CAP Electrotechnique

M. REY, monteur, Baccalauréat électrotechnique

M. COTTEIDIN, installation de la partie électrique, BTS MI



Pas de sous traitance envisagée pour ce chantier

Délai d'approvisionnement des fournitures

8 semaines à dater de la validation des choix cabines

Une fois le choix fixé, nous passons la commande définitive auprès de notre fournisseur.

Un délai de 8 semaines est fixé avant la livraison sur chantier. Les monteurs et les metteurs au point procèdent à la pose.

Une fois terminée, plusieurs essais sont effectués avec notre bureau de contrôle afin d'obtenir le C.E. et de pouvoir réceptionner l'appareil avec le client.

Les pièces constitutives de l'ascenseur sont amenées au pied de la gaine, au niveau sur lequel se font les opérations de chargement, pour être réparties en fond de cuvette et aux divers niveaux.

Intervention possible dès que la gaine est validée par les différents corps de métier.

Nous avons besoin du 400 Volts en début de chantier.

Liste des différentes phases de travaux :

- **1ERE PHASE : durée 10 jours**
 - Montage des guides et de la structure autoporteuse
 - Mise en place de l'arcade et moteur
 - Mise en place des portes palières
 - Attelage de la cabine et du contrepoids, nivelage
 - Habillage de la cabine
- **2EME PHASE : durée 5 jours**
 - Câblage électrique
 - Essais Coprec
 - Réglages ensembles portes, mises à niveaux et fonctionnement général
 - Mise en service
 - Essais bureau de contrôle (Socotec) pour obtenir le CE



2. Moyens matériels mis à disposition sur le chantier (3 points)

Moyens en matériel sur site :

- Une nacelle de travail équipée de garde-corps
- Outillage professionnel
- Outillage électroportatif (meuleuses, boulonneuses...)
- Elingue
- Longe
- Mousqueton
- Barrière de délimitation de zone
- Ruban de balisage avec affichage "danger"
- Tire palettes
- Diable
- Minifor électrique
- Palan à chaîne
- Camion équipé de hayon



Equipement individuel :

- Chaussures de sécurité
- Veste, pull, T-shirt, pantalon avec sigle de la société
- Casque
- Gants
- Lunette de protection, bouchons d'oreille
- Harnais anti-chute à enrouleur
- Trousse de premier secours
- Gilet fluo
- Barrière de délimitation de zone
- Ruban de balisage avec affichage mentionnant un danger



- **Méthodologie d'intervention spécifique selon COVID-19**

Le protocole est aujourd'hui allégé par l'ARS. Toutefois, en cas de retour de l'épidémie, nous remettons en place notre procédure adaptée.

En raison de la crise sanitaire que nous traversons (COVID-19), tout notre personnel appliquera les gestes barrières et sera équipé des équipements de protections nécessaires : masques FFP2, gants, gels hydroalcooliques, gants neufs, lingettes désinfectantes, produits désinfectants, essuie-mains jetables, sacs à déchets, combinaisons jetables, sur-chaussures.

De plus, notre personnel possède des blouses de protection à usage unique. Celles-ci seront utilisées dans tous les sites où l'usage serait nécessaire ou demandé.

Les règles de distanciation doivent être observées en priorité. A défaut, le port du masque fourni est essentiel.

Les techniciens utilisent leur PDA qui est désinfecté à chaque utilisation. Exemple : le technicien remplit son intervention sur son PDA, procède au nettoyage et à la désinfection de celui-ci et fait signer le client.

3. Modalités d'autocontrôle (5 points)

Afin de garantir la qualité, la sécurité et la conformité des prestations, notre entreprise met en place un dispositif de contrôle interne structuré à chaque étape du projet. Ce processus repose sur une organisation rigoureuse, des outils adaptés et l'intervention de personnels qualifiés.

- Validation des plans et documents d'exécution par notre conducteur de travaux.
- Vérification technique et administrative des bons de commande (conformité aux normes, performances attendues).
- Contrôle à la réception des équipements dans notre structure
- Contrôle par notre conducteur de travaux : vérification de la conformité de la mise en œuvre, respect des tolérances, des plans et du planning.
- Contrôle de sécurité permanent : respect des règles de sécurité, vérification du port des EPI, conformité des accès et protections collectives.
- Essais fonctionnels internes réalisés par notre équipe de techniciens certifiés (freinage, niveau, vitesse, parachute, etc.).
- Contrôle qualité final par un responsable technique sur l'installation.
- Préparation à la visite de l'organisme de contrôle agréé Socotec en coordination avec le client.
- Auto-contrôle final selon notre protocole interne avant présentation à la réception.
- Remise d'un dossier de fin de travaux complet : procès-verbaux d'essais, certificats de conformité, plans mis à jour, notices d'entretien, DOE.
- Réunion de réception en présence du client, avec levée immédiate des éventuelles réserves si possible.

Formations effectuées au sein de notre entreprise :



Sous-critère 2 : Respect des délais et organisation : 20 points

1. Dispositions et organisation des approvisionnements du chantier (6 points)

Notre matériel sera acheminé par camion et sera déchargé à l'aide de manitou ou camion grue.

Tous les monteurs sont équipés de tire-palettes manuels.

Mise en place de protections individuelles devant les baies des portes d'ascenseur.

Nous n'avons pas d'installation de chantier hormis la zone de stockage de notre matériel balisé.

Les pièces constitutives de l'ascenseur sont amenées au pied de la gaine, au niveau sur lequel se font les opérations de chargement, pour être réparties en fond de cuvette et aux divers niveaux.

La démarche que nous faisons pour l'installation du chantier est confondue avec la sécurisation sur site.

En effet, toutes les dispositions sont prises pour effectuer la livraison de l'ascenseur dans de bonnes conditions : l'installation d'une zone de stockage et de montage et sécurisation de celle-ci.

2. Organisation proposée pour les OPR et levées des réserves (6 points)

Notre entreprise met en place une organisation réactive, structurée et sécurisée pour répondre efficacement à toute situation. Lors des OPR, nous procédons à des vérifications minutieuses pour valider la conformité de l'installation avant sa réception définitive : vérifications techniques et test de mise en service.

Si des réserves sont émises pendant les OPR, une procédure rigoureuse sera mise en place pour leurs levées rapides. Notre conducteur de travaux se mettra en rapport avec le client afin de lui indiquer les délais d'intervention.

3. Organisation proposée durant l'année de GPA et délai d'intervention en GPA et SAV. (8 points)

Pendant l'année de parfait achèvement, notre société assurera gracieusement les dépannages ainsi que les changements de pièces défectueuses.

Du fait de la période de gratuité de la maintenance pendant 12 mois, nos interventions se feront au même titre qu'un appareil sous contrat.

Nous possédons un service maintenance / dépannage / SAV. Celui-ci est géré par le biais des PDA qui permettent une liaison directe entre le bureau, nos techniciens et le client sur demande. Ce système nous permet une intervention au plus tôt.

Utilisation de mails pour information du client sur nos interventions.

Contrôle et maintenance de l'appareil : 1 visite toutes les 6 semaines maximum

Délais :

Désincarcération sous 1 heure maximum

Dépannage sous 4 heures maximum

Approvisionnement des pièces défectueuses : sous 48 heures

Personne référente : M. MIRAMAND Responsable SAV

Sous-critère 3 : Compréhension du projet et du contexte : 15 points

1. Dispositions mises en œuvre pour assurer la sécurité des travailleurs (5 points)

Nous prêterons une attention particulière à nos interventions qui se dérouleront en site occupé.

Mise en place de barrières de délimitation de zone d'intervention pour mise en sécurité du périmètre. Notre conducteur de travaux supervisera tout le chantier et tiendra informé l'ensemble de ces intervenants afin d'appliquer toutes les consignes annoncées au PGC.

Un plan de prévention est établi dès la réception du PGC.

Il décrit ainsi les risques éventuels lors de l'exécution des travaux et les actions de préventions à mettre en œuvre.

Une formation de sauveteur secouriste du travail avec un recyclage obligatoire est assurée tous les ans.



Le chantier comporte des phases de remplacement des portes palières
Mise en place de protections individuelles devant les baies des portes d'ascenseur

« Lors du démontage d'une porte palière, elle sera immédiatement remplacée afin de ne laisser aucune baie palière ouverte dans le vide. »



+ VOIR ANNEXES COVID-19 JOINTES SUIVANT PRECONISATIONS OPPBT



2. Dispositions prises pour réduire les nuisances par rapport au voisinage (5 points)

Ayant l'habitude de travailler en site occupé,
notre personnel s'adapte à la situation du
chantier afin de ne pas gêner les occupants



Afin de limiter les nuisances vis-à-vis des avoisinants, nous respectons des horaires de travail descente, à savoir 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30. De plus nous concentrons nos efforts sur la partie du travail la plus bruyante en début de chantier afin de limiter la durée d'inconfort pour autrui.

Nos seuls travaux bruyants sont liés à l'utilisation de perceurs électroportatifs.

3. Dispositions prises par rapport au traitement des déchets et au maintien propre du chantier en intérieur et en extérieur. (5 points)

Le stockage des cartons d'emballage sur site est restreint et enlevé régulièrement afin de garder un chantier propre.

Les déchets sur chantier sont systématiquement ramenés au siège social de l'entreprise ou déposés à la déchèterie la plus proche.

Nous procédons au tri des :

- DIS (Déchets Industriels Spéciaux) : produits chimiques : aérosols, solvants, reste de peinture..
- DIB (Déchets Industriels Banals) : bois, cartons (réemploi pour ceux qui sont en état), etc...
- Nettoyage régulier du chantier afin d'avoir un espace de travail propre

Au dépôt

☞ Présence de nombreuses bennes dans le dépôt pour le traitement de tous les déchets auxquels notre société est confrontée

☞ Tri des cartons (emballages...) : réemploi pour ceux qui sont en état.



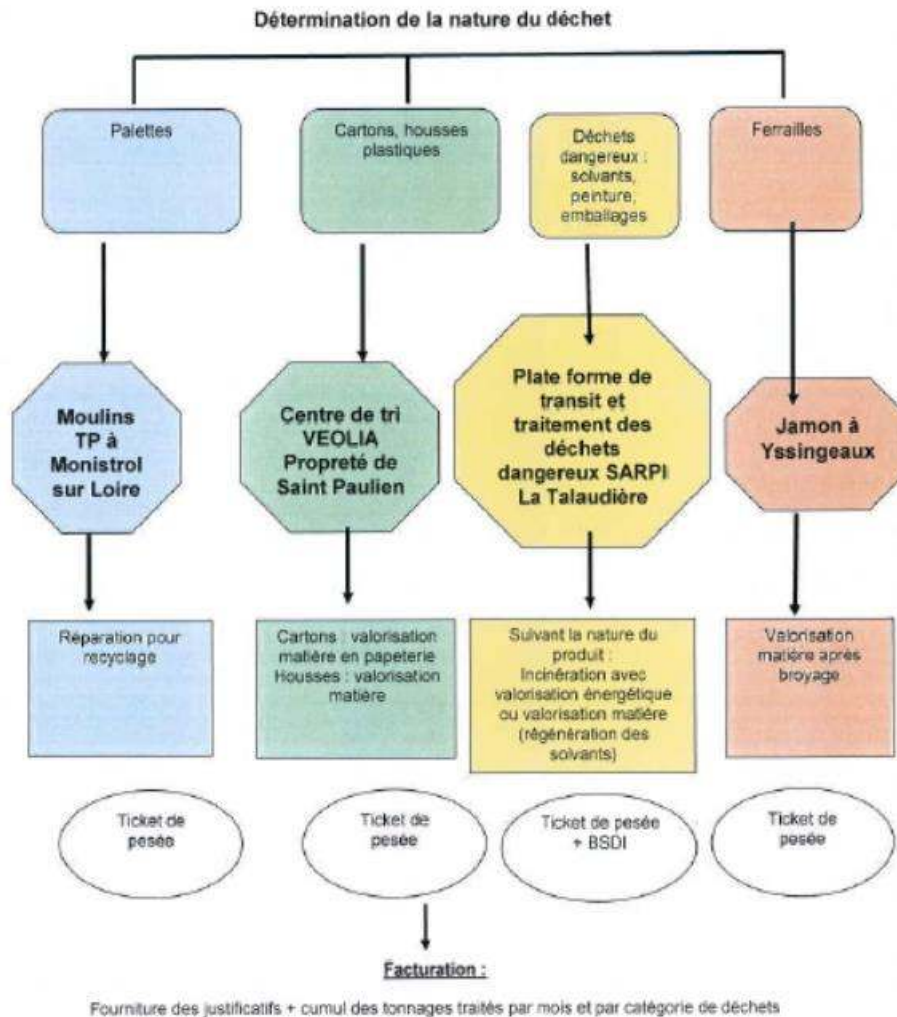
Tri des matériaux afin de faciliter le recyclage

☞ Traitement de l'huile : récupération des huiles usagées vidées dans des fûts étanches et collectés par camion-citerne par l'entreprise Véolia.

☞ Traitement chiffons souillés et absorbants : ils sont stockés dans des fûts étanches et sont traités comme les déchets par lesquels ils sont souillés (solvants, peintures, huiles...)

VEOLIA			
PROPRETÉ			
SOSED			
Collecte et traitement des déchets d'Auvergne Ascenseurs			
Système Qualité	Date : Juillet 2012	Indice de révision : A	Page : 4/4

2 Organisation du traitement des déchets



DEVELOPPEMENT DURABLE

Stratégie, politique, actions mises en œuvre et certifications

Les engagements de notre société en matière de développement durable se traduisent de la manière suivante :

- ☞ N'employer que des produits respectueux de l'Environnement.
- ☞ Effectuer une recherche régulière sur les écolabels officiels.
- ☞ S'informer de l'investissement de nos fournisseurs sur les biens faits de l'environnement (MP : EN14 0001, SODIMAS : ISO 9001)

Création d'un Pôle Culture à Randan (63) – Cadre mémoire technique - Consultation travaux.

- ☞ Contribuer à l'épanouissement de chaque salarié dans leur travail.
- ☞ Sensibiliser chaque employé au respect de l'environnement en adoptant une conduite souple des véhicules de l'entreprise, maintenir une propreté exemplaire sur les chantiers en respectant le tri de chaque matériau.
- ☞ Les véhicules au sein de l'entreprise sont changés régulièrement, ils suivent donc l'évolution du modernisme automobile afin de réduire la pollution.



La flotte véhicule est changée tous les 4 ans

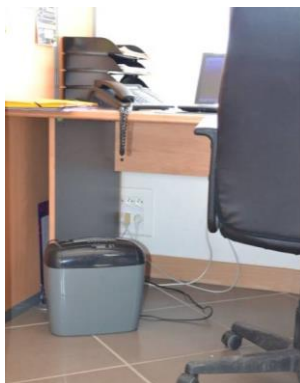
Utilisation de produits éco-responsables



NF Environnement - Produits de nettoyage

Au bureau

- ☞ Toutes les cartouches d'encre des imprimantes de bureaux sont collectées au sein de l'entreprise pour être recyclées.
- ☞ Les papiers utilisés sont conformes aux normes environnementales et qualifiés ISO14001 sur le respect de l'environnement.
- ☞ Des broyeurs de papier sont utilisés afin de réduire le volume de papier et de faciliter son recyclage.
- ☞ Récupération des feuilles issues d'une mauvaise impression pour les placer dans le bac des accusés de fax.



Disponibilité de 1 broyeur de papier dans chaque bureau.

Nous collectons les cartouches d'encre, gobelets plastiques, canettes, bouteilles.

Nous avons également réduit l'utilisation du support papier :

- Téléchargement des appels d'offres par le biais de plateformes numériques
- Réponses aux appels d'offres par voie dématérialisée
- Envoi des factures dématérialisées (maintenance facturée trimestriellement et dépannages divers) par le biais de la plateforme EDEDOC.
- Utilisation de CHORUS PRO pour l'envoi des factures dématérialisées pour les collectivités (situations de travaux, facturations diverses)

Sous-critère 4 : Méthodes et produits : 10 points

1. Qualité des matériaux proposés vis-à-vis des prescriptions initiales (performance, durabilité, facilité de maintenance, garantie de réapprovisionnement) – Fiches techniques à fournir.

Nota : les exigences du CCTP sont un minimum non dérogeable.

Fourniture et pose d'un ascenseur électrique sans machinerie à variation de fréquence – CLASSE 2

ANTIVANDALE

Marque : Mac Puarsa

Charge : 630 kg

Nombre de niveaux : 2

Accès : même face

Vitesse : 1 m/s

MANŒUVRE MP ECOGO

Vitesse 1 m/s



Temps d'attente réduits

Gestion efficace du trafic.

Moteur type Gearless (sans huile)

Appareil à faible consommation électrique de type A (tableau énergétique)

Moteur sans entretien

Eclairage temporisé à Led avec mise en stand-by des afficheurs et du variateur

De base, nos appareils sont équipés d'un système automatique de secours.

En cas de coupure de courant, arrêt au niveau le plus proche et ouverture des portes.



MAC PUARSA est une société fabricante d'ascenseurs, de monte- malades, de monte-charges. Elle fournit en Europe plus de 10000 Ascenseurs par an. MP est installé en France à Gennevilliers (agence commerciale), son siège social ainsi que sa principale usine de fabrication se situe à Séville en Espagne.

Les études et la fabrication de la totalité des ascenseurs sont réalisées dans son usine de Séville.

Le groupe MP : leaders mondiaux en solutions sur mesure

100% Conçu et fabriqué dans l'UE

-30 ans de présence sur le marché de l'ascenseur

-Plus de 147000 ascenseurs complets ou modernisés

-8000 appareils complets par an sortent de leurs usines

-Présent dans plus de 100 pays

-Fort de 7 unités de production permettant de réaliser une synergie qui correspond à l'économie d'échelle.

-Service après-vente : 40000 références en stock

-Livraison sous 24 heures

Les points forts de MP:



Faible consommation d'énergie grâce au mode STAND-BY mode veille armoire et variateur – Mode OPTIMISÉS

Des ascenseurs aux trajets rapides et efficaces.



Qualité du produit certification ISO 14001 : 2004 - ROBUSTES

Conçus pour le transport intensif de personnes.



PRÉCIS - Les arrêts et le nivelage

sont précis au mm.



Finition cabine sur mesure – gamme au choix



SÛRS - Des ascenseurs qui respectent rigoureusement

les normes européennes de sécurité.



SERVICE OUVERT

L'outil de diagnostic et de programmation est directement intégré à la manœuvre de l'ascenseur



CONSOLES



PLATEFORME SIGMA4LIFTS

Cette technologie permet à l'ascenseur de communiquer, et d'offrir ainsi des informations en temps réel sur son utilisation et son état. Cela ajoute une nouvelle dimension à la maintenance préventive et ouvre la voie à une nouvelle génération de services.

Un ascenseur connecté, cela signifie une surveillance en temps réel 24 heures sur 24, 365 jours par an. Les avantages :

- Tout incident est détecté immédiatement.
- Réduction des délais d'intervention du service de maintenance et de secours.

C'est le cerveau de l'ascenseur, une **manœuvre numérique** à connectivité totale, considérée comme l'une des meilleures du marché. Par l'intermédiaire de la ligne téléphonique GSM de l'ascenseur, ce dernier envoie des données sur son utilisation et son état, et permet l'intervention à distance pour des tâches de maintenance et de réparation.

CERTIFICAT MP ISO 14001

CERTIFICAT
 ◆
 CERTIFICADO
 ◆
 СЕРТИФИКАТ
 ◆
 認證證書
 ◆
 CERTIFICATE
 ◆
 ZERTIFIKAT



EU CERTIFICATE

TÜV Italia Srl

the Notified Body for the certification of Quality Systems for the implementation of the European Lifts Directive, with identification number 0948 certifies that the company

Headquarter

MACPUARSA
 Isla De La Cartuja, avenida Leonardo da Vinci, parcela TA,
 nº. 13, Edificio MP
 E-41092 Sevilla, Spain

Branch office 1

Pol. Ind. Calonge, C/ Metalurgia 5.
 41007 Sevilla, España

Branch office 2

Pol. Ind. Malpica, Calle D, parcela 99-100 (Muelle 61)
 50016 (Zaragoza), España

has established and applies a quality system for:

the design, manufacture, assembly, installation and final control of lifts.

By means of audit no. UMA20240520-01-722348599 TR, carried out the 24/05/2024 (last day),

it has been proved that complies to the requirements of the

**European Lifts Directive 2014/33/EU
 Annex XI, module H1**

The design refers to the standards and the deviations reported in the over said report.

This certificate is valid until 20/06/2027
 Certificate with register number: EQSAH 014/3

First issue: 21/06/2016
 This issue: 17/06/2024



TÜV ITALIA Srl
 Organismo Notificato No. 0948
 Notified Body, No. 0948
 Benannte Stelle, Kennummer 0948
 Organismo Notificato No. 0948

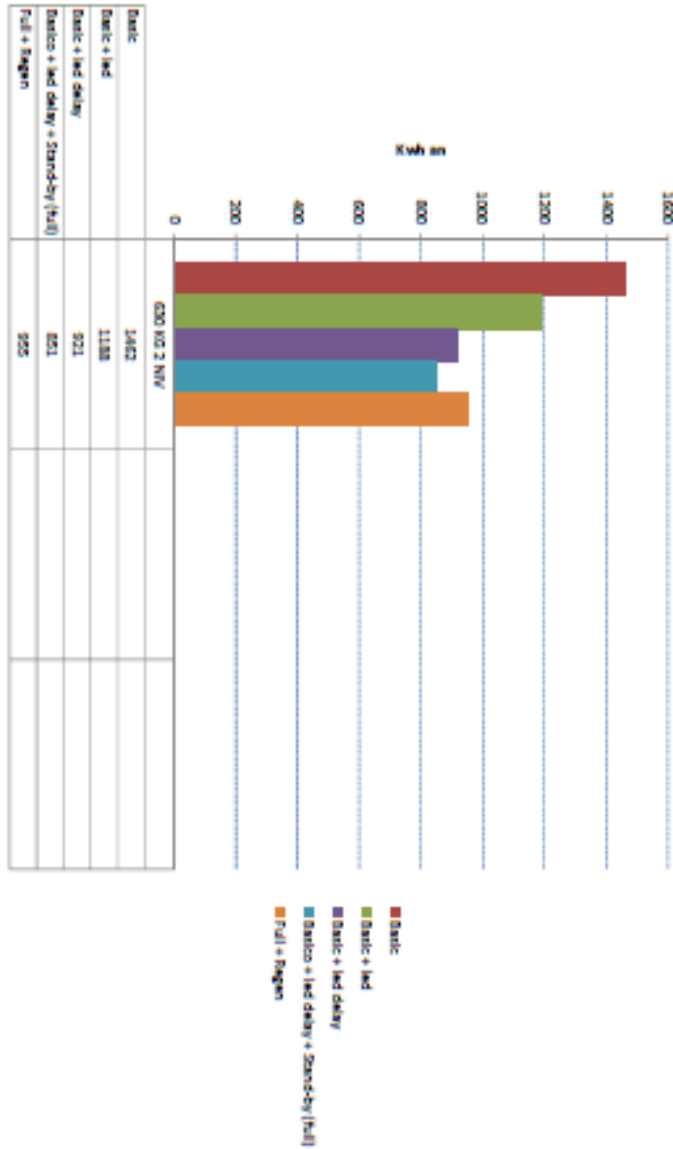
This certificate is valid only with its own attachment

02/2024 (1/2) - 04/4

Alberto Carelli
 Industry Service/Real Estate & Infrastructure
 Managing Director


PAS04-M011_r05 del 31/01/2023

GRAPHIQUE EXEMPLE CONSOMMATION D'ENERGIE



ACOUSTIQUE Mp GO !



**CERTIFICAT
D'ENGAGEMENT 
POUR LE LABEL QUALITEL**

ACOUSTIQUE Mp GO !

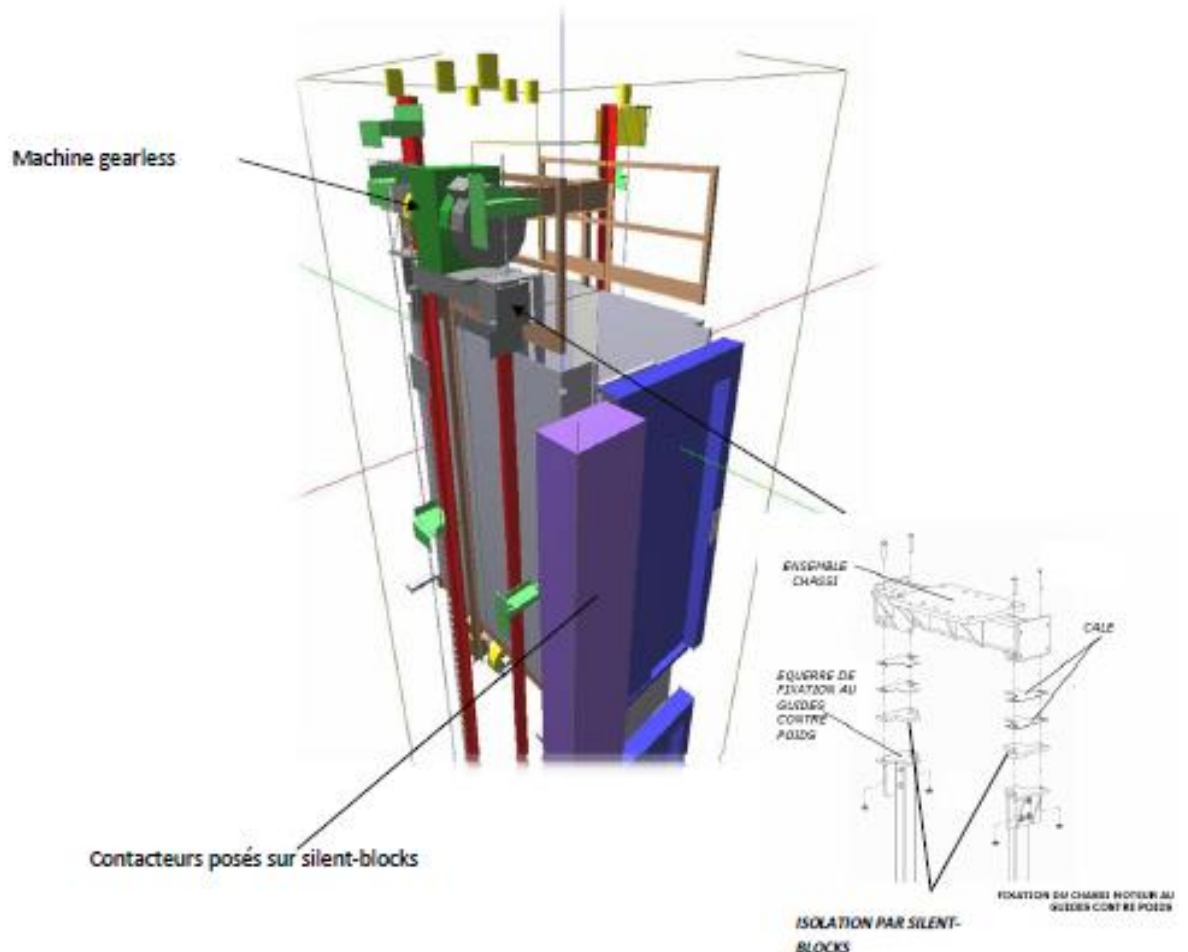


Règle d'Installation pour Bâtiment :

« LABEL QUALITEL confort acoustique »

Contexte : Il existe certains programmes immobiliers s'inscrivant dans un confort acoustique accru et pour ce faire des garanties telles que le LABEL QUALITEL confort acoustique atteste de ce bien être.

MP, avec son nouvel MP GO, donne les moyens de satisfaire à ces exigences en respectant les consignes inscrites sur ce document.



ACOUSTIQUE Mp GO !



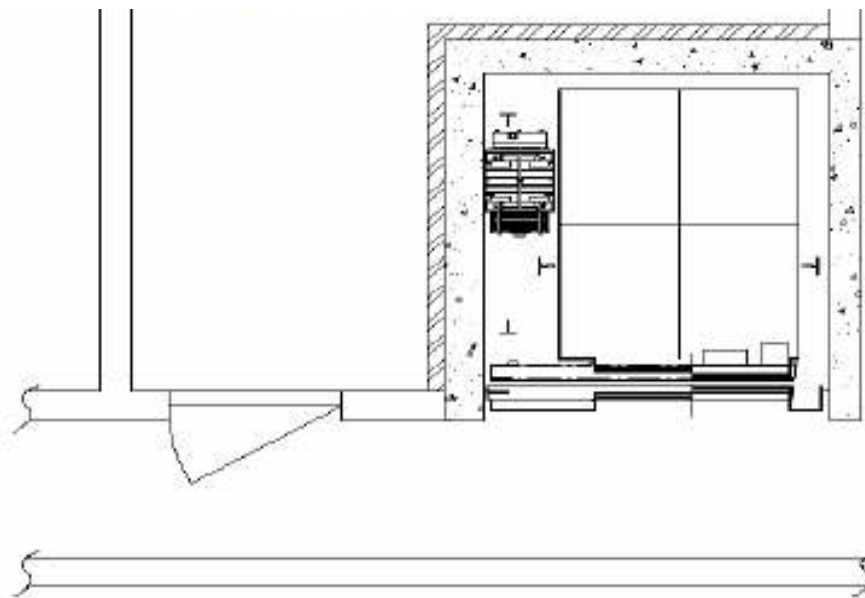
ENGAGEMENTS MP pour les MP GO d'une charge nominale de 630-675 kg

MP s'engage à ce que ses ascenseurs MPGO soient équipés de :

- Dispositifs antivibratiles sous sa machine gearless
- Plots antivibratoires sous Les contacteurs de puissance

MP S'engage sous le respect des instructions d'implantation de l'ascenseur comme en page 2.

- Que le niveau acoustique dans une cuisine fermée contiguë à l'ascenseur soit ≤ 35 dB(A)
- Que le niveau acoustique dans une pièce principale ou cuisine ouverte sur séjour (ou séparée par un local tampon) soit ≤ 35 dB(A)



Planchers ≥ 20 cm

Autres parois verticales de la gaine béton ≥ 18 cm

Signé électroniquement par :

ANDRE ALLEMAND

Le 20/05/2025 à 14:37

Création d

Signé électroniquement par :

ANDRE ALLEMAND

Le 28/05/2025 à 08:13

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

18715	00200	08001846864	64	CE AUVERGNE ET LIMOUSIN
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1871	5002	0008	0018	4686	464
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	8	7	1
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Intitulé du compte **AUVERGNE ASCENSEURS****ZI DE BOMBES****249 AVENUE BLAISE PASCAL****43700 ST GERMAIN LAPRADE****PME PMI HAUTE LOIRE****19 PLACE DU BREUIL****43003 LE PUY CEDEX****TEL : 04.43.24.14.52**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

18715	00200	08001846864	64	CE AUVERGNE ET LIMOUSIN
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1871	5002	0008	0018	4686	464
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	8	7	1
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Intitulé du compte **AUVERGNE ASCENSEURS****ZI DE BOMBES****249 AVENUE BLAISE PASCAL****43700 ST GERMAIN LAPRADE****PME PMI HAUTE LOIRE****19 PLACE DU BREUIL****43003 LE PUY CEDEX****TEL : 04.43.24.14.52**

Signé électroniquement par :

ANDRE ALLEMAND

Le 04/12/2025 à 09:39